

Madame Katia JULIENNE Directrice générale DGOS 14, Avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Loos, le 02 novembre 2020

Lettre avec accusé de réception Copie à Mme Magali DELHOSTE, Présidente UNAIBODE, Mr Alain CARTIGNY, Président CNP IBODE

Objet : Disparité de modalités sur les conditions de mobilisation des élèves infirmier(e)s-de Bloc Opératoire

Madame la Directrice générale,

Par cette lettre, je tiens à vous exprimer au nom de toutes les écoles, notre inquiétude sur la disparité de mobilisation des élèves Infirmiers de Bloc Opératoire face à la nouvelle vague épidémique dont nous ne connaissons ni l'ampleur ni la durée.

Pour faire face aux tensions sur les ressources humaines, le vadémécum paru le 23/10/2020 par le Ministère de la Santé prévoit que « Les formations des différentes spécialités infirmières (infirmière anesthésiste, puéricultrice et infirmière de bloc opératoire, infirmière en pratique avancée) peuvent être mobilisées de la même manière sur des fonctions d'IDE en veillant à ne pas les mobiliser sur la totalité de la durée des stages prévus par la maquette ». Trois alternatives se profilent pour les élèves Infirmiers de Bloc Opératoire.

Plusieurs écoles dont Paris, Lille, Amiens, Toulouse, Montpellier, Lyon, ..., suivant les décisions des ARS dont elles dépendent, ont suspendu leur formation pour une période de 2 mois à minima dès le 02/11/2020 et donc prolongeront de 2 mois leur formation, avec le report adapté de la diplomation. Cette alternative n'entravera pas l'apprentissage de ces élèves.

La seconde alternative de certaines ARS est de maintenir la formation tout en sachant que les blocs opératoires déprogramment les interventions. Cette alternative, bien que noble au regard de cette situation difficile, met en questionnement la qualité pédagogique du stage.

Enfin d'autres ARS font le choix de mettre à disposition de leurs employeurs les élèves tout en maintenant la formation. Cette mise à disposition des élèves IBODE, notamment de la promotion 2019 – 2021, déjà effective lors de la première période de confinement, s'est traduite à l'époque, par une validation de celle-ci en stages optionnels, (soit à domicile, soit en unité Covid, en EPADH, en réa Covid et très, très peu sur des blocs opératoires étant donné la cessation d'activité chirurgicale

programmée) sans apprentissage clinique en lien avec leur spécialité. Cette nouvelle période sanitaire exceptionnelle engageant de nouveau les apprenants, dans les conditions déjà prévues précédemment, sur des unités de travail où ils ne pourront pas acquérir les compétences IBODE, puisque hors bloc opératoire, démunira ceux-ci d'un grand pourcentage d'apprentissage clinique règlementaire soutenu dans le référentiel de formation.

Nous comprenons qu'il n'y pas de solution idéale mais nous constatons qu'il existe une disparité et une iniquité des décisions en fonction des situations, créant ainsi des inégalités territoriales dans la formation.

La sécurité du patient est certes l'élément primordial dans les organisations pédagogiques ; mais placer l'élève au centre de son projet professionnel au regard de la qualité de l'apprentissage, dont l'objectif est de sécuriser la prise en soin holistique du patient dans son parcours chirurgical, nous pose la question quant à la pertinence de ces disparités décisionnelles et plus particulièrement la mise à disposition de l'employeur avec validation de stages sur des unités non correspondantes.

Contrairement à ce qui s'est passé au printemps dernier, les établissements devraient agir avec discernement et dans la concertation pour permettre d'accompagner ces futurs professionnels en garantissant le maintien du niveau de sécurité, d'exigence et de qualité que requiert leur formation.

Dans cette optique, nous demandons qu'un cadrage ministériel puisse intervenir pour examiner et réguler la spécificité de la situation actuelle des EIBO afin d'assurer une cohérence pédagogique en lien avec le référentiel de formation.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations les plus sincères.

Marie-Sophie NIAY Présidente AEEIBO 351, rue Ambroise Paré 59120 LOOS